

Déménagements, open space et flex office, compactage généralisé... STOP!

Les représentants du personnel ont été convoqués à une réunion d'information de la formation spécialisée du CSA d'AC ce vendredi 26 avril. Un powerpoint de projets de travaux, déménagements, aménagements, réaménagements de services d'AC et SCN a été communiqué aux membres 48h avant la réunion, sans aucune information sur les futures conditions de travail, avec en perspective une généralisation du flex-office et une diminution drastique de l'espace dédié à chaque agent. Nous avons décidé de ne pas siéger à cette réunion.

Dans un contexte où un cumul de risques psychosociaux reste élevé pour un nombre important d'agents, il est essentiel de s'assurer que les conditions de travail ne soient pas dégradées par des projets d'aménagements et au regard des obligations de l'État employeur en matière de santé au travail, que le bien-être au travail soit amélioré.

Nous avons déjà voté deux fois, avec l'ensemble des autres représentants du personnel une demande d'expertise certifiée afin notamment :

- d'analyser les conditions de travail actuelles, ce qui aurait déjà permis, si l'administration l'avait acceptée, d'en tirer des enseignements,
- d'analyser le ou les projets au travers d'une documentation technique, d'entretiens et de visites,
- d'analyser les impacts sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail résultant du nouveau contexte, en déclinant suivant les thèmes exposés par la FSSSCT-AC,
- de formuler ensuite des propositions visant à atténuer les impacts.

Cette expertise doit être faite dans une démarche de prévention qui est l'une des bases de l'existence de la formation spécialisée avant toute mise en œuvre des projets.

Comme dans certaines entreprises privées, l'administration argumente sur la rationalisation des besoins, modifiés par la mise en œuvre du télétravail, les économies budgétaires, les nécessités de sobriété énergétique et les besoins de modernisation de l'espace de travail pour une meilleure attractivité des administrations. La réalité est qu'elle mobilise des arguments « greenwashing » pour réaliser des économies d'échelle, au prix de la dégradation des conditions de travail et possiblement de la santé des agents.

C'est aussi une stratégie symptomatique d'une vision managériale qui prône la dislocation du collectif de travail et l'individualisation des tâches, dans une approche visant à réduire le service public à des prestations détachables d'une vision de service.

Le précédent projet imposé par la direction immobilière de l'Etat en 2015 et 2017 avait déjà conduit à s'interroger sur le réel bénéfice budgétaire à moyen et long terme d'un projet réduisant l'efficacité du travail en détériorant les conditions de travail : complexification de leur activité, obligation de s'adapter à un nouvel environnement de travail coûteuse physiquement et cognitivement, risque de placer les agents en situation d'échec, impact direct sur leur sentiment de reconnaissance...

Que disent les premières études sur le flex office ?

Le flex office encourage la dépersonnalisation de l'espace de travail, on n'aura plus sa place, on ne fera que passer, on effacera nos traces... Des premières études sur des salariés en flex office démontrent un recul du collectif déjà mis à mal par le télétravail et une augmentation des troubles psychosociaux. Ainsi, le flex office s'avère nocif pour la santé mentale des salariés.

D'autres études ont relevé des facteurs aggravants : l'infobésité des communications ; les déambulations, le bruit permanent des appels téléphoniques et des conversations qui accroissent la fatigue en obligeant à un effort de concentration amplifié ; l'implantation en micro-zoning sans cohérence avec les localisations préférentielles dictées par le bâtiment ; l'absence de considération des besoins des métiers et de ceux liés à tous types de handicap ; l'insuffisance de renouvellement de l'air intérieur dans des espaces densifiés...

En cas de forte affluence, des salariés ne trouvent pas toujours un poste de travail à leur arrivée et doivent se replier dans des espaces non adaptés ou dans les escaliers! Afin de se protéger, les salariés dans ces conditions se résolvent à un télétravail massif.

La centralité du travail est altérée par la perte de substance des liens collectifs qu'impose le flex office. Il en va de même avec la perte de créativité collective qui se mesure mal mais qui pénalise aussi bien les salariés que leur employeur. En bref, le retrait qu'il suscite par désenchantement se manifeste tant par l'absentéisme et le turn-over que par un recul de l'implication et de l'engagement des personnels dans leur mission. Or cet engagement demeure un moteur essentiel de santé, mais aussi de productivité.

A la CGT, nous revendiquons un poste de travail par agent, personnalisable, adapté à ses missions, à son ergonomie, à son handicap, dans des bâtiments rénovés pour plus de sobriété énergétique.

La politique immobilière ne doit pas être déterminée par les moyens financiers au détriment des conditions de travail.